

Monsieur le Maire
Commune de Saint-Pierre

Rue Méziaire Guignard – BP 342

97410 St Pierre

N/Réf. : DRDE/ ASUD/ RP/ 08 /2026
Objet : Courrier de demande d'avis sur
modification 1 du PLU - Avis CMAR

Saint Denis, le 7/09/2026

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 1er juillet 2026, vous m'avez fait parvenir pour avis le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Pierre, et je vous en remercie.

Après analyse des pièces transmises, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion relève que ce projet est globalement favorable au développement de l'activité artisanale sur le territoire communal, en particulier grâce au reclassement en zone Uf de quinze secteurs auparavant gelés en zone Us (soit environ 31,5 hectares), qui ouvre de nouvelles perspectives d'implantation pour les entreprises artisanales, ainsi qu'à l'assouplissement de plusieurs règles de gabarit, de stationnement et de mixité fonctionnelle.

La CMA prend par ailleurs acte du maintien, en zone Us, des 18 secteurs déjà urbanisés, qui demeurent fermés à toute implantation artisanale ou commerciale, sans que cela ne constitue une évolution par rapport au PLU actuellement en vigueur.

Elle souhaite néanmoins appeler votre attention sur l'extension du coefficient de biotope par surface aux extensions de constructions existantes, qui pourrait contraindre l'agrandissement d'ateliers ou de locaux artisanaux implantés sur des unités foncières de petite taille en zone urbaine. Elle souhaiterait qu'un assouplissement de cette règle puisse être étudié pour ce type de situation.

Au regard de ces éléments, et tout en appelant votre attention sur ce point particulier, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion émet un avis favorable au projet de modification n° 1 du PLU de la Commune de Saint-Pierre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma sincère considération.

Le Président



Bernard PICARDO